



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juin 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Points 5, 6 et 18 a) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable,
organisé sous les auspices du Conseil**

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : développement durable**

Point annuel sur les objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint son rapport sur les objectifs de développement durable établi en coopération avec le système des Nations Unies. Dans ce premier rapport annuel, qui se fonde sur les dernières données en date concernant l'ensemble d'indicateurs que l'on s'est proposé d'adopter au niveau mondial, il dresse un aperçu général de la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'y attarde également sur le thème de la session de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, « Ne pas faire de laissés-pour-compte », en donnant des exemples de données ventilées qui indiquent en quoi certains groupes de population sont à la traîne. Enfin, le rapport renferme des informations sur les méthodes utilisées pour établir la compilation des indicateurs mondiaux, ainsi qu'un aperçu de la disponibilité des données et des difficultés statistiques.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 juillet 2016).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/1 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'Assemblée générale présente un nouveau programme de développement ambitieux et universel que la communauté mondiale doit mettre en œuvre ces 15 prochaines années. Si celle-ci y parvient, ce plan d'action audacieux et porteur de changement pourrait mettre le monde sur la voie d'un développement durable et résilient, ne laissant personne de côté.

2. Soucieux de répondre de leur action devant leurs citoyens, les États Membres se sont engagés à assurer un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme 2030, aux plans national, régional et mondial (résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 47). Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été chargé de jouer un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen à l'échelle mondiale. Pour ce faire, il disposerait essentiellement du rapport annuel établi à son intention par le Secrétaire général en coopération avec le système des Nations Unies (ibid., par. 83). Ce rapport se fonde sur un projet de cadre mondial d'indicateurs mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir E/CN.3/2016/2/Rev.1, annexe IV) et a été approuvé, comme point de départ concret, par la Commission de statistique à sa quarante-septième session tenue en mars 2016 (voir E/2016/24, chap. I, sect. B, décision 47/101).

3. Comme prescrit, le présent rapport, qui se base sur les indicateurs mondiaux, fait un premier point de la réalisation des 17 objectifs du Programme 2030 dans le monde. Certaines cibles ne sont pas prises en compte à ce stade initial, soit parce que les données y relatives ne sont pas disponibles en suffisance, soit parce qu'elles sont mesurées par des indicateurs qui sont toujours en cours de développement (voir aussi sect. IV). Pour la plupart des indicateurs considérés, les valeurs représentent des ensembles régionaux et/ou sous-régionaux (voir aussi par. 139). Elles sont calculées à partir des données nationales collectées par des institutions internationales auprès des systèmes statistiques nationaux, sur la base de leurs mandat respectif et de leur spécialisation¹. Les données nationales sont souvent ajustées afin de pouvoir être comparées au niveau international et lorsqu'elles font défaut, les institutions internationales procèdent à des estimations.

4. Le présent rapport comporte trois sections qui traitent des problèmes mondiaux relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable. À la section II, le Secrétaire général résume la situation et les tendances régionales et mondiales pour chaque objectif, sur la base d'une sélection d'indicateurs pour lesquels des données sont disponibles. S'inspirant du thème principal de la session de 2016 du Forum politique de haut niveau, il met en évidence, à la section III, certaines des inégalités rencontrées en ce qui concerne l'ensemble des objectifs et cibles, en s'appuyant sur des données ventilées. Dans la dernière section, il apporte des précisions sur la disponibilité des données et l'utilisation qui en est faite pour mesurer les indicateurs mondiaux. Il décrit également les difficultés rencontrées par les organismes nationaux de statistique et la communauté statistique internationale

¹ Les données sont fournies par des institutions internationales du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La liste complète de ces organisations est disponible, en anglais, à l'adresse suivante : unstats.un.org/sdgs/.

pour produire les indicateurs de développement durable, et expose les initiatives entreprises au niveau mondial pour les surmonter².

II. Mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

5. L'objectif 1 appelle à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2030. Il vise aussi à garantir une protection sociale aux pauvres et aux personnes vulnérables, à accroître l'accès aux services de base, et à soutenir les personnes exposées aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

6. Le seuil de pauvreté international est actuellement fixé à 1,90 dollar ou moins par personne et par jour, sur la base de la parité de pouvoir d'achat (PPA)³ de 2011. Entre 2002 et 2012, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a chuté de moitié, passant de 26 % à 13 %. Si les taux de croissance enregistrés au cours de ces 10 années se maintiennent durant les 15 prochaines années, le taux de pauvreté extrême à l'échelle mondiale devrait tomber à 4 % d'ici à 2030, à supposer que la croissance bénéficie de la même façon à tous les groupes de revenus de la population. Toutefois, si les taux de croissance enregistrés au cours des 20 dernières années prévalent, le taux de pauvreté mondial sera probablement d'environ 6 % en 2030. En d'autres termes, l'élimination de la pauvreté extrême exige un relèvement considérable des taux de croissance.

7. En 2015, 10,2 % des travailleurs du monde et leurs familles vivaient avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour, contre 28 % en 2000. Les jeunes travailleurs sont particulièrement susceptibles de rentrer dans cette catégorie. En effet, en 2015, 16 % d'entre eux, âgés de 15 à 24 ans, vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 9 % d'adultes.

8. L'élargissement des programmes de protection sociale et l'offre de programmes adaptés aux pauvres et aux plus vulnérables peuvent permettre de réduire davantage la pauvreté. Les programmes de protection sociale comprennent des prestations d'assistance sociale, telles que des allocations, des repas scolaires et une aide alimentaire ciblée, ainsi que des programmes d'assurance sociale et du marché du travail, tels que des pensions de vieillesse, des pensions d'invalidité, des assurances chômage, des formations professionnelles et des subventions salariales, entre autres.

9. Depuis l'an 2000, les systèmes de protection sociale se sont multipliés à travers le monde, de nombreux pays en développement ayant adopté des politiques offrant une protection face à des difficultés de diverses natures. Les régimes de retraite, en particulier, connaissent une croissance rapide. Selon les données

² Un document complémentaire (en anglais uniquement) contenant l'annexe statistique des données mondiales et régionales sur lesquelles se fondent les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, établies à partir des données les plus récentes dont on dispose, peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs>.

³ Voir www.worldbank.org/en/topic/poverty/brief/global-poverty-line-faq (en anglais).

disponibles pour la période 2010-2012, plus de la moitié (51 %) de la population ayant atteint l'âge de la retraite percevait une pension. Dans presque tous les pays, des programmes d'indemnités de maternité ou d'allocations familiales sont en place et, de manière générale, les programmes d'aide financière sont en augmentation.

10. En dépit des progrès réalisés au cours de la dernière décennie, l'augmentation de la protection sociale pour les plus démunis demeure une priorité. Au niveau mondial, 18 000 enfants meurent encore chaque jour de causes liées à la pauvreté, et seulement 28 % des femmes actives bénéficient effectivement d'allocations de maternité contributives ou non contributives les protégeant. La plupart des pauvres sont toujours exclus des systèmes de protection sociale, en particulier dans les pays à faible revenu. où 1 habitant sur 5 en a bénéficié, contre 2 sur 3 dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Ce défaut de couverture est particulièrement aigu en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale, où vivent une grande partie des populations les plus pauvres du monde. En Afrique subsaharienne, seuls 15 % du cinquième le plus pauvre de la population ont accès à des prestations de protection sociale.

11. La réduction des risques de catastrophe est essentielle à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation du développement durable. Le risque de catastrophe est beaucoup plus élevé dans les pays pauvres, en raison de la fragilité des institutions. Dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui connaissent une croissance économique rapide, l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels augmente plus rapidement que le renforcement de la capacité de réduction de ces risques, ce qui entraîne un accroissement des risques de catastrophe.

12. Les pertes économiques dues aux catastrophes signalées au niveau international – principalement des catastrophes de grande ampleur – n'ont cessé d'augmenter depuis 1990, atteignant un montant estimatif annuel moyen de 200 milliards de dollars en 2013. Les dégâts causés aux logements, aux écoles et aux centres de soins de santé, ainsi qu'à la production agricole, témoignent d'une tendance à la hausse statistiquement significative depuis 1990.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

13. L'objectif 2 vise à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition d'ici à 2030. Il a également pour but de garantir que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Cela exige d'assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et de mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes, de garantir l'égalité d'accès aux terres, aux technologies et aux marchés, et d'accroître, grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure et les technologies afin de renforcer les capacités productives agricoles.

14. La lutte contre la faim a progressé ces 15 dernières années. Au niveau mondial, la prévalence de la faim a été ramenée de 15 % pour la période 2000-2002 à 11 % pour 2014-2016. Toutefois, plus de 790 millions de personnes à travers le monde n'ont toujours pas régulièrement accès à des quantités suffisantes d'énergie alimentaire. Si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif d'élimination complète de la faim d'ici à 2030 sera complètement utopique. De nombreux pays n'ayant pas atteint cette cible associée aux objectifs du Millénaire, qui visait à

réduire de moitié la proportion de la population souffrant de la faim, ont dû faire face à des catastrophes naturelles ou anthropiques, ou encore à une instabilité politique qui ont provoqué des crises prolongées, entraînant une vulnérabilité et une insécurité alimentaire accrues dans une grande partie de la population. La persistance de la faim n'est plus seulement une question d'approvisionnement alimentaire. La mise à disposition de données plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'accès à l'alimentation pourrait permettre de mesurer les progrès et de guider les interventions pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

15. En 2014, dans le monde, près de 1 enfant de moins de 5 ans sur 4, soit environ 159 millions d'enfants, souffre d'un retard de croissance. Le retard de croissance se définit par un rapport taille-âge insuffisant et constitue un indicateur des effets cumulatifs de la dénutrition et des infections. En 2014, trois quarts des enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance vivaient en Asie méridionale et en Afrique subsaharienne. Un autre aspect de la malnutrition infantile est la part croissante d'enfants en surpoids, un problème qui touche presque toutes les régions du monde. Entre 2000 et 2014, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui étaient en surpoids dans le monde est passé de 5,1 % à 6,1 %.

16. L'élimination de la faim et de la malnutrition dépend fortement de la viabilité des systèmes de production alimentaire et de la résilience des pratiques agricoles. La diversité génétique des races de bétail est un élément essentiel de l'agriculture et de la production alimentaire, car elle permet d'élever des animaux dans des environnements multiples et constitue la base de divers produits et services. Dans le monde, 20 % des races locales de bétail, autrement dit des races ne pouvant être observées que dans un seul pays, sont menacées d'extinction; 16 % d'entre elles sont en nombre constant; et le statut des 64 % restants demeure incertain en raison d'un manque de données. Ces chiffres ne tiennent pas compte des races de bétail qui ont déjà disparu.

17. Afin d'accroître la capacité productive de l'agriculture, davantage d'investissements, publics et privés, sont nécessaires de la part de sources nationales et étrangères. Or, l'évolution récente de la dépense publique ne va pas dans ce sens. L'indice d'orientation agricole, calculé en divisant la part de l'agriculture dans les dépenses totales des pouvoirs publics par la part de l'agriculture dans le PIB total, a reculé dans le monde, passant de 0,37 à 0,25 entre 2001 et 2013. Cet indice s'est temporairement stabilisé pendant la crise alimentaire mondiale, de 2006 à 2008, quand les gouvernements ont décidé d'accroître leurs dépenses agricoles.

18. Depuis la fin des années 90, l'aide à l'agriculture fournie aux pays en développement est restée stable et représente environ 8 % de l'aide sectorielle accordée par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au milieu des années 80, époque à laquelle les donateurs ont commencé à allouer plus de fonds à l'amélioration de la gouvernance, à l'accroissement du capital social et au renforcement des États fragiles, ce chiffre a atteint un record de 20 %.

19. L'une des cibles du deuxième objectif de développement durable est de corriger et prévenir les distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles. Ces subventions occultent les signaux du marché, réduisent la compétitivité et peuvent conduire à une détérioration de

l'environnement et à une répartition inéquitable des avantages. Cela étant, des progrès ont été faits : en décembre 2015, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont adopté une décision ministérielle visant à éliminer les subventions aux exportations agricoles et à restreindre les mesures à l'exportation d'effet équivalent.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

20. L'objectif 3 consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Il porte sur toutes les grandes priorités en matière de santé, dont la santé procréative, maternelle et infantile, les maladies transmissibles, non transmissibles et causées par l'environnement, la couverture sanitaire universelle et l'accès universel à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. Il appelle à une augmentation des activités de recherche et développement, à l'accroissement du budget de la santé et au renforcement des moyens dont disposent tous les pays en matière de réduction et de gestion des risques.

21. Entre 2000 et 2015, le taux mondial de mortalité maternelle, qui exprime le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, a diminué de 37 % pour se situer à environ 216 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Presque tous les décès maternels surviennent dans des milieux caractérisés par de faibles ressources et peuvent être évités. Dans le monde, en 2015, 3 femmes sur 4 ont accouché avec l'aide de soignants qualifiés. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé rapidement entre 2000 et 2015, diminuant de 44 % à l'échelle mondiale. Il s'élevait toutefois à 43 % en 2015, ce qui équivaut au décès d'environ 5,9 millions d'enfants de moins de 5 ans. Le taux de mortalité néonatale, qui exprime le nombre de décès d'enfants de moins de 28 jours, a été ramené de 31 pour mille naissances vivantes en 2000 à 19 pour 1 000 en 2015. Au cours de cette période, l'amélioration de la survie des enfants de 1 à 59 mois a été plus prononcée que la réduction de la mortalité néonatale; en conséquence, les décès d'enfants de moins de 28 jours représentent une plus grande proportion des décès d'enfants de moins de 5 ans qu'auparavant (45 %).

22. Afin d'améliorer davantage la santé des femmes, des enfants et des adolescents, il est primordial de prévenir les grossesses non désirées et de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes en assurant l'accès universel à des services de soins de santé sexuelle et procréative. En 2015, à l'échelle mondiale, sur 4 femmes en âge de procréation (âgées de 15 à 49 ans), mariées ou vivant maritalement, 3 ont eu recours à des méthodes contraceptives modernes à des fins de planification familiale; cependant, cette proportion était plus de deux fois moins élevée en Afrique subsaharienne et en Océanie. Le nombre de grossesses chez les adolescentes a diminué de manière constante dans presque toutes les régions, mais de profondes disparités persistent : en 2015, le taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) variait entre 7 % en Asie orientale et 102 % en Afrique subsaharienne.

23. L'incidence des grandes maladies infectieuses, dont le VIH, la tuberculose et le paludisme, a baissé globalement depuis 2000. En 2015, à l'échelle mondiale, le taux d'infection par le VIH a été de 0,3 %, ce qui signifie que 2,1 millions de personnes ont été infectées. C'est en Afrique subsaharienne que l'incidence du VIH

a été la plus forte, avec 1,5 nouveau cas pour 1 000 personnes non séropositives. En 2014, 9,6 millions de nouveaux cas de tuberculose (133 cas pour 100 000 personnes) ont été signalés partout dans le monde, dont 58 % en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental. Près de la moitié de la population mondiale est exposée au paludisme. En 2015, le taux de morbidité de cette maladie était de 91 pour 1 000 personnes exposées, soit près de 214 millions de cas au total, dont 89 % sont imputables à l'Afrique subsaharienne, où le taux de morbidité s'élevait à 235 pour 1 000. En 2014, au moins 1,7 milliard de personnes dans 185 pays ont dû être traitées contre une ou plusieurs « maladies tropicales négligées »⁴.

24. D'après des estimations de 2012, les maladies non transmissibles étaient la cause d'environ 38 millions de décès par an, soit 68 % du nombre total de décès à l'échelle mondiale. Près de 52 % des décès de personnes de moins de 70 ans, communément appelés « morts prématurées », étaient dus à des maladies non transmissibles, dont 75 % à une maladie cardiovasculaire, au cancer, au diabète ou à une maladie respiratoire chronique. Le nombre de morts prématurées causées par ces quatre grandes maladies non transmissibles a diminué de 15 % à l'échelle mondiale entre 2000 et 2012. À cet égard, il sera essentiel de réduire le tabagisme pour atteindre la cible consistant à réduire d'un tiers le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles. En 2015, le monde comptait plus de 1,1 milliard de fumeurs, dont la grande majorité étaient des hommes (945 millions d'hommes contre 180 millions de femmes).

25. La présence d'un environnement insalubre accroît le risque de maladies non transmissibles et de maladies infectieuses, ce qui témoigne des liens étroits entre les objectifs. En 2012, environ 889 000 personnes sont décédées à cause de maladies infectieuses dues principalement à la contamination de l'eau et du sol par des matières fécales, à l'absence d'installations adéquates pour se laver les mains et à de mauvaises pratiques liées à des services d'assainissement spartiates ou inexistantes. En 2012, la pollution de l'air dans les habitations et de l'air ambiant a causé la mort de 6,5 millions de personnes.

26. La consommation de substances psychoactives et les troubles qui y sont liés représentent également un lourd fardeau en matière de santé publique. La consommation moyenne d'alcool à l'échelle mondiale en 2015 est estimée à 6,3 litre d'alcool pur par personne de plus de 15 ans, et elle varie fortement d'un pays à l'autre. Elle est la plus forte dans les régions développées (10,4 litre par personne) et la plus faible en Afrique du Nord (0,5 litre par personne). En 2013, au niveau mondial, seule 1 personne souffrant de troubles liés à la consommation de drogues sur 6 a reçu un traitement; ce chiffre est d'environ 1 personne sur 18 en Afrique, contre 1 sur 5 en Europe occidentale et centrale.

27. Des personnes de toutes les régions et de toutes les cultures souffrent de troubles mentaux. Les plus fréquents sont l'anxiété et la dépression, et il n'est pas rare qu'ils conduisent au suicide. En 2012, environ 800 000 personnes partout dans le monde se sont suicidées, dont 86 % étaient âgées de moins de 70 ans. Au niveau mondial, le suicide est la deuxième cause de décès parmi les 15-29 ans.

⁴ Ce terme renvoie à un groupe de diverses infections fréquentes dans les populations pauvres et marginalisées, pour lesquelles les activités de recherche et de traitement ne bénéficient pas du même financement que le VIH, la tuberculose et le paludisme.

28. Près de 1,25 million de personnes sont mortes des suites d'un accident de la circulation en 2013. L'objectif consistant à diminuer de moitié à l'échelle mondiale, d'ici à 2020, le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route est ambitieux au vu de l'augmentation spectaculaire du nombre de véhicules, qui a presque doublé entre 2000 et 2013.

29. Le montant de l'aide publique consacrée à la recherche médicale et aux soins de santé de base, tous bailleurs confondus, était de 8,9 milliards de dollars en 2014. Sur ce montant, l'aide publique au développement (APD) en provenance des donateurs du Comité d'aide au développement représentait 4,5 milliards en 2014, soit une augmentation de 20 % en termes réels depuis 2010, dont 2,6 milliards débloqués par le Royaume-Uni et les États-Unis. La même année, 1 milliard de dollars a été dépensé pour lutter contre le paludisme et 1,2 milliard pour combattre d'autres maladies infectieuses, à l'exception du sida.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

30. Bien que des progrès aient été accomplis, la communauté mondiale n'est pas parvenue à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à assurer l'éducation primaire pour tous avant la fin de 2015. En 2013, dernière année pour laquelle on dispose de données, 59 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire n'étaient pas scolarisés. D'après les estimations, parmi ces enfants, 1 sur 5 avait été déscolarisé, et des tendances récentes laissent penser que 2 sur 5 ne mettront jamais les pieds dans une salle de classe. Il est clairement établi dans les objectifs de développement durable que, tout en s'attachant plus particulièrement à améliorer la qualité de l'éducation et l'égalité des chances, la communauté internationale doit remédier à ce problème.

31. Mesurer les acquis des élèves dès les premières années aidera à déterminer dans quels domaines les écoles ne sont pas à la hauteur de leurs engagements vis-à-vis des enfants et à proposer des mesures correctives appropriées. Par exemple, les données relatives à 15 écoles d'Amérique latine concernant l'année 2013 montrent que moins de la moitié de 50 % des élèves âgés de 8 à 9 ans possédaient le niveau minimal d'aptitude requis en mathématique dans six pays et que le même cas de figure se présentait en ce qui concerne la lecture dans trois pays.

32. À la sortie de l'enseignement primaire, les enfants doivent être capables de lire et d'écrire et de comprendre et d'appliquer des concepts mathématiques élémentaires. Cependant, en 2014, entre 40 et 90 % des élèves n'avaient même pas le niveau minimal requis en lecture dans 10 pays africains et, dans 9 d'entre eux, ils n'avaient pas non plus le niveau minimal requis en mathématique.

33. La fin de l'enseignement secondaire inférieur⁵ coïncide généralement avec la fin de l'enseignement obligatoire. À ce stade, les jeunes doivent pouvoir maîtriser des connaissances et des compétences spécifiques et avoir acquis des compétences personnelles et sociales. Dans la majorité des 38 pays développés pour lesquels on dispose de données, au moins 75 % des jeunes avaient atteint le niveau minimal requis en lecture et en mathématique, tandis que ce pourcentage ne correspond à la

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Institut de statistique, « Classification internationale type de l'éducation 2011 », consultable à l'adresse : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf>.

réalité que dans 5 des 22 pays de régions en développement pour lesquels des données sont disponibles.

34. Le nombre d'élèves ayant achevé un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire inférieur a augmenté de manière constante depuis 2000. Le taux d'achèvement pour l'enseignement primaire a dépassé 90 % en 2013, tant dans les régions développées que dans les régions en développement. En ce qui concerne l'enseignement secondaire inférieur, l'écart entre les pays développés et les pays en développement s'est considérablement réduit, mais il se chiffrait tout de même encore à près de 20 points de pourcentage en 2013 (taux d'achèvement de 91 % pour les pays développés contre 72 % pour les pays en développement).

35. Dispenser une éducation de qualité aux enfants dès le plus jeune âge leur permet d'acquérir des compétences cognitives et linguistiques et stimule leur développement émotionnel. Dans la majorité des 58 pays pour lesquels on dispose de données pour la période 2009-2015, plus de la moitié des enfants âgés de 3 et 4 ans avaient déjà commencé à développer des compétences dans au moins trois des domaines ci-après : aptitude à lire, à écrire et à compter; développement physique; développement socioémotionnel; apprentissage.

36. L'objectif 4 est résolument tourné vers la réduction des disparités persistantes. En 2013, deux tiers des 757 millions d'adultes (âgés de 15 ans ou plus) analphabètes dans le monde étaient des femmes. Une fille sur 10 n'était pas scolarisée, contre 1 garçon sur 12. Les enfants nés dans les familles qui figurent parmi les 20 % les plus pauvres sont environ quatre fois plus susceptibles que les enfants riches de ne pas aller à l'école. Le pourcentage d'enfants non scolarisés est également plus élevé dans les régions rurales et parmi les enfants appartenant à des familles dont le chef n'a pas reçu un enseignement primaire.

37. Pour atteindre l'objectif consistant à rendre l'enseignement primaire et secondaire universel, près de 26 millions de nouveaux instituteurs seront nécessaires d'ici à 2030 selon les estimations actuelles. L'Afrique fait face aux plus grandes difficultés à cet égard, des instituteurs qualifiés manquant cruellement dans près de 7 pays sur 10. En 2013, seuls 71 % des enseignants en Afrique subsaharienne et 84 % en Afrique du Nord avaient été formés conformément aux normes nationales applicables.

38. Le montant de l'APD consacré à des bourses d'études s'élevait à environ 1,1 milliard de dollars en 2011, 2012 et 2013. Il a atteint 1,2 milliard de dollars en 2014, les plus grands donateurs étant l'Australie, la France et le Japon.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

39. Des progrès ont été accomplis ces dernières décennies en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'accès des filles à l'enseignement a été amélioré. Le pourcentage de mariages d'enfants a diminué et des avancées ont été réalisées dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation, entraînant notamment une réduction du nombre de décès maternels. Toutefois, l'inégalité entre les sexes reste un défi auquel tous les pays doivent s'atteler ainsi qu'un obstacle majeur au développement durable.

40. Garantir le respect des droits de la femme grâce à l'élaboration de cadres juridiques est une des premières étapes dans la lutte contre la discrimination. En

2014, 143 pays avaient inscrit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs constitutions respectives; 52 autres doivent encore prendre cet engagement décisif. Dans 132 pays, l'âge légal minimal pour contracter un mariage est le même pour les femmes et les hommes tandis que dans 63 autres, les femmes peuvent être mariées à un plus jeune âge que les hommes.

41. Les actes de violence à l'égard des femmes et des filles constituent une violation de leurs droits fondamentaux et entravent leur développement. La plupart de ces actes sont commis par le partenaire de la victime. Les données issues d'enquêtes menées entre 2005 et 2015 dans 52 pays (y compris un pays des régions développées) montrent que 21 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences sexuelles et physiques infligées par leur partenaire au cours des 12 mois précédents. Faute de données suffisantes, il est trop tôt pour présenter des estimations concernant les risques de violence auxquels sont exposées les femmes handicapées, appartenant à des minorités ethniques ou âgées de plus de 50 ans. En outre, les femmes et les filles sont davantage l'objet de la traite d'êtres humains que les hommes et les garçons, 70 % des victimes recensées dans le monde étant de sexe féminin.

42. À l'échelle mondiale, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui déclarent avoir été mariées de force avant leurs 18 ans a été ramenée de 32 % en 1990 à 26 % en 2015. C'est en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que la pratique du mariage d'enfants est la plus fréquente : 44 % et 37 % des femmes, respectivement, y ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Ces deux régions enregistrent également le plus haut pourcentage de mariage de filles de moins de 15 ans, avec 16 % et 11 %, respectivement. Toutefois, les normes sociales peuvent changer, et elles le font puisque le nombre de mariages de filles de moins de 15 ans a diminué de 12 % en 1990 à 7 % en 2015, à l'échelle mondiale même s'il subsiste des disparités d'une région et d'un pays à l'autre. De manière générale, la pratique du mariage d'enfants a reculé le plus rapidement en Afrique du Nord, où le pourcentage de femmes mariées avant 18 ans a chuté de 29 % à 13 %, soit un peu plus que de moitié, au cours des dernières 25 années.

43. La pratique préjudiciable qu'est la mutilation génitale féminine constitue une autre violation des droits fondamentaux des femmes et des filles partout dans le monde. Si l'on ignore le nombre exact de femmes et de filles ayant subi cette intervention à l'échelle mondiale, on sait qu'il s'élève au moins à 200 millions pour les 30 pays pour lesquels on dispose de données représentatives. Dans l'ensemble, le pourcentage de femmes et de filles victimes de cette pratique a diminué au cours des 30 dernières années, mais cette diminution ne s'est pas produite au même rythme dans tous les pays, et certains n'ont réalisé aucun progrès en la matière. À l'heure actuelle, dans les 30 pays pour lesquels on dispose de données, environ 1 fille âgée de 15 à 19 ans sur 3 a subi une mutilation génitale, contre une sur deux au milieu des années 80.

44. Dans toutes les régions, la majorité des travaux non rémunérés sont effectués par les femmes et les filles, y compris les soins et les travaux domestiques comme la cuisine et le nettoyage. En moyenne, les femmes consacrent quotidiennement 19 % de leur journée à des activités non rémunérées, contre 8 % pour les hommes. Les soins et les travaux domestiques non rémunérés ajoutés au travail rémunéré font peser une charge de travail plus lourde sur les femmes et les filles et leur laisse

moins de temps qu'aux hommes pour se reposer, prendre soin d'elles et exercer des activités d'apprentissage et autres.

45. Au niveau mondial, la représentation des femmes dans les institutions parlementaires a atteint 23 % en 2016, soit une hausse de 6 points de pourcentage en 10 ans. La lenteur des progrès accomplis dans ce domaine contraste avec l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes à responsabilité dans les parlements : en 2016, le nombre de femmes présidant une assemblée parlementaire nationale est passé de 43 à 49 (sur un total de 273 postes). En janvier 2016, 18 % des présidents d'assemblées parlementaires étaient des femmes.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

46. L'eau et l'assainissement sont au cœur même du développement durable, essentiels à la survie des populations et de la planète. L'objectif de développement durable n° 6 ne concerne pas seulement l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, mais aussi la qualité et la durabilité des ressources mondiales en eau.

47. En 2015, 4,9 milliards de personnes dans le monde entier utilisaient une installation d'assainissement améliorée; 2,4 milliards n'y avaient pas accès. Parmi les personnes qui n'avaient pas accès à des installations d'assainissement adéquates, 946 millions n'avaient accès à aucune installation et continuaient de déféquer à l'air libre. En 2015, 68 % de la population mondiale utilisait des installations d'assainissement améliorées, contre 59 % en 2000. Malgré tout, la mauvaise gestion des excréments et des eaux usées continue de représenter une menace majeure pour la santé publique et l'environnement.

48. Davantage de progrès ont été réalisés dans l'accès à l'eau potable. En 2015, 6,6 milliards de personnes, soit 91 % de la population mondiale, utilisaient une source d'eau potable améliorée, contre 82 % en 2000. Toutefois, on estime que 663 millions de personnes utilisaient des sources non améliorées ou les eaux de surface au cours de cette même année. La couverture était d'environ 90 % ou plus dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Océanie, mais des inégalités généralisées persistent au sein des pays et entre eux. De plus, toutes les sources améliorées ne sont pas sans danger. Par exemple, en 2012, on estimait qu'au moins 1,8 milliard de personnes étaient exposées à des sources d'eau potable souillées d'excréments.

49. La gestion globale du cycle de l'eau consiste à prendre en compte le niveau de stress hydrique, qui correspond à la quantité totale d'eau douce prélevée par tous les grands secteurs par rapport au total des ressources renouvelables en eau douce dans un pays ou une région spécifique. Actuellement, le stress hydrique touche plus de 2 milliards de personnes dans le monde entier, et ce chiffre devrait encore augmenter. Ce phénomène concerne déjà des pays sur tous les continents et nuit à la durabilité des ressources naturelles ainsi qu'au développement économique et social. En 2011, 41 pays étaient touchés par le stress hydrique, contre 36 en 1998. Parmi eux, 10 pays (situés dans la péninsule arabique, en Asie centrale et en Afrique du Nord) prélevaient plus de 100 % de leurs ressources renouvelables en eau douce.

50. Le programme de gestion intégrée des ressources en eau, qui fait suite au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), vise à remédier à cette situation urgente. En 2012, 65 %

des 130 pays ayant répondu à une enquête sur ce sujet ont signalé que des plans de gestion avaient été mis en place au niveau national.

51. La part de l'aide publique destinée au secteur de l'eau et de l'assainissement a été de 10 milliards de dollars en 2014, dont 8 milliards en provenance des donateurs du Comité d'aide au développement. Elle avait presque doublé, en termes de part de l'APD, au cours de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990). Depuis, elle s'est stabilisée à environ 7 % de l'aide en moyenne. Il convient de mieux cibler et suivre l'aide destinée au secteur de l'eau en fonction de la situation nationale. En effet, de nombreux pays où l'approvisionnement en eau ou les services d'assainissement sont limités ont reçu une aide extérieure minimale (généralement moins de 2 dollars par habitant et par an), tandis que d'autres pays ayant un meilleur accès à ces services ont reçu beaucoup plus (au moins 30 dollars par habitant et par an).

52. La gestion efficace de l'eau et des services d'assainissement dépend aussi de la participation des parties concernées. Selon l'évaluation annuelle 2013-2014 de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde, des mécanismes de participation des parties prenantes étaient clairement définis dans la loi ou dans des politiques dans 83 % des 94 pays considérés. Dans le cadre des objectifs de développement durable, on s'efforce d'avoir une action plus ciblée associant davantage les populations locales, comme le montrera le prochain cycle d'évaluation.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

53. L'énergie est indispensable à la concrétisation de presque tous les objectifs de développement durable du fait du rôle qu'elle joue dans l'élimination de la pauvreté – grâce aux progrès qu'elle permet dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'industrialisation – comme dans la lutte contre les changements climatiques.

54. La proportion de la population mondiale ayant accès à l'électricité a augmenté régulièrement, passant de 79 % en 2000 à 85 % en 2012. Pourtant, 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à ce service précieux. L'évolution récemment constatée dans le monde tient principalement aux progrès accomplis en Asie, où l'accès à l'électricité augmente deux fois plus rapidement que la population. Depuis 2010, 80 % des personnes qui ont obtenu l'accès à l'électricité dans le monde entier vivaient en ville.

55. La proportion de la population mondiale ayant accès au carburant et à des technologies propres pour la cuisine est passée de 51 % en 2000 à 58 % en 2014, bien que les progrès aient été limités depuis 2010. Malgré cela, le nombre total de personnes utilisant des carburants et des technologies polluants, tels que les combustibles solides et le kérosène, pour la cuisine a en fait augmenté et atteindrait 3 milliards. Les progrès limités accomplis depuis 2010 sont bien inférieurs au rythme de l'accroissement démographique mondial et sont presque exclusivement circonscrits aux zones urbaines.

56. La part d'énergie renouvelable (tirée de l'hydroélectricité, des biocarburants solides et liquides, du vent, du soleil, du biogaz, de sources géothermiques et marines et des déchets) dans la consommation finale d'énergie dans le monde a

augmenté lentement, de 17,4 % en 2000 à 18,1 % en 2012. Un fait plus révélateur est la hausse rapide, à un rythme de 4 % par an entre 2010 et 2012, de la consommation d'énergies renouvelables modernes (excluant les biocarburants solides utilisés à des fins traditionnelles), qui ont représenté 60 % de l'ensemble des nouvelles capacités de production d'énergie en 2014. Dans l'absolu, environ 72 % de la hausse de la consommation d'énergie issue de sources renouvelables entre 2010 et 2012 a été observée dans des régions en développement, principalement l'Asie de l'Est. Les technologies qui fournissent la plus grande contribution sont l'hydroélectricité et les énergies éolienne et solaire : ensemble, elles représentent 73 % de la hausse totale de la production d'énergie renouvelable moderne sur cette période.

57. L'intensité énergétique, qui est le rapport de l'approvisionnement total en énergie primaire au PIB, indique la quantité d'énergie utilisée pour une production donnée. Dans l'ensemble, l'intensité énergétique a baissé de 1,7 % par an entre 2010 et 2012. Cela représente un progrès considérable par rapport à la période 1990-2010, où la baisse a été de 1,2 % par an. Ainsi, l'intensité énergétique mondiale, qui se chiffrait en 2000 à 6,7 [millijoules (mJ) par dollar des États-Unis (2011) (en parité de pouvoir d'achat)], est tombée à 5,7 en 2012. Un facteur en est la part de l'énergie consommée dans le monde produite conformément aux réglementations obligatoires en matière d'efficacité énergétique, qui a presque doublé au cours des dix dernières années en passant de 14 % en 2005 à 27 % en 2014. Toutefois, le rythme actuel de progression ne représente que les deux tiers environ du rythme qui serait nécessaire pour parvenir à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. Parmi les secteurs d'utilisation finale, le secteur industriel était celui qui contribuait le plus à la réduction de l'intensité énergétique, suivi de près par le secteur des transports. Environ 68 % des économies d'intensité énergétique réalisées entre 2010 et 2012 l'ont été dans des régions en développement, l'Asie de l'Est en tête.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

58. La croissance économique soutenue et partagée est nécessaire pour parvenir au développement durable. Le taux de croissance mondial annuel du PIB réel par habitant a augmenté de 1,3 % en 2014, un ralentissement considérable par rapport à 2010 (2,8 %) et à 2000 (3,0 %). Les régions en développement ont progressé bien plus rapidement que les régions développées, leurs taux de croissance moyens en 2014 s'établissant respectivement à 3,1 % et 1,4 %.

59. La productivité du travail (qui correspond au PIB par habitant) éperonne la croissance économique. La croissance de la productivité du travail dans les régions en développement a largement dépassé celle des régions développées, en particulier en Asie. Entre 2010 et 2015, la productivité du travail a progressé de 0,9 % par an en moyenne dans les régions développées, alors qu'elle a augmenté de 6,7 % par an en moyenne en Asie de l'Est, région où la croissance était la plus rapide. Malgré la croissance rapide dans certaines régions en développement, la productivité du travail est restée nettement plus élevée dans les régions développées. En 2015, le travailleur moyen dans les régions développées produisait 23 fois la production annuelle d'un travailleur moyen d'Afrique subsaharienne (dont la productivité est la plus faible des régions en développement), et 2,5 fois celle d'un travailleur moyen

d'Asie occidentale (dont la productivité est la plus élevée des régions en développement).

60. Le taux de chômage mondial s'est établi à 6,1 % en 2015, cette baisse par rapport aux 6,6 % de 2009 s'expliquant principalement par un recul constaté dans les régions développées. Le chômage a des effets différents sur les divers groupes de population : dans l'ensemble, les femmes et les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sont plus susceptibles d'être au chômage que les hommes et les adultes âgés de 25 ans et plus. Dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie de l'Est et des régions développées, le taux de chômage des femmes était plus élevé que celui des hommes. Dans presque toutes les régions, le taux de chômage des jeunes était plus du double de celui des adultes.

61. Bien que le nombre d'enfants qui travaillent ait reculé d'un tiers dans le monde entre 2000 et 2012 (de 246 millions à 168 millions), plus de la moitié des enfants qui travaillaient en 2012 (85 millions) exerçaient des activités dangereuses. Le travail des enfants était le plus fréquent en Afrique subsaharienne, où 21 % des enfants étaient employés. Sur l'ensemble des enfants qui travaillaient dans le monde en 2012, 59 % effectuaient des travaux agricoles.

62. Si la croissance économique et l'emploi sont importants pour la sécurité économique, l'accès aux services financiers est un composant essentiel de la croissance partagée. Entre 2011 et 2014, la part de la population adulte mondiale titulaire d'un compte dans une institution financière ou auprès d'un service monétaire mobile est passée de 51 % à 62 %, ce qui signifie que 700 millions d'adultes sont devenus titulaires d'un compte pendant cette période. L'exclusion financière touchait de façon disproportionnée les femmes et les pauvres. La proportion de femmes titulaires d'un compte est inférieure de 9 points à celle des hommes. De plus, la proportion de titulaires de comptes parmi les 40 % des ménages les plus pauvres est inférieure de 14 points à celle des 60 % les plus riches.

63. En 2014, l'aide pour le commerce s'est chiffrée à 54,8 milliards de dollars, en hausse de presque 120 % par rapport à la période 2002-2005. Toutefois, l'ensemble des engagements a enregistré un léger recul (d'un milliard de dollars) en 2014 par rapport à 2013, dû principalement au déclin de 4,7 milliards de dollars dans l'aide aux transports et à l'entreposage. Au total, 146 pays en développement ont reçu une aide pour le commerce en 2014, les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) recevant 39,4 % de l'aide totale, les pays les moins avancés 26,3 %, et les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) 19 %. Toutefois, en termes d'aide par habitant, les pays les moins avancés recevaient 10 dollars de plus par habitant que tout autre groupe de revenu, et plus du double de la moyenne mondiale.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

64. L'objectif 9 porte sur trois aspects majeurs du développement durable : l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation. L'infrastructure fournit les systèmes et structures physiques de base indispensables au fonctionnement de toute société ou entreprise. L'industrialisation est le moteur de la croissance économique et crée des possibilités d'emploi, faisant ainsi reculer la pauvreté de revenu. L'innovation renforce les capacités technologiques des secteurs industriels et favorise le développement de nouvelles compétences.

65. Le transport aérien de marchandises et de personnes est un élément important de l'infrastructure physique. En 2014, 45 % des passagers aériens étaient originaires de régions en développement et 55 % de régions développées. À l'inverse, le volume de passagers originaires de pays tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement était extrêmement faible, représentant respectivement 0,8, 0,8 et 1,4 % du total mondial. Les volumes de transport de fret aérien ont suivi des tendances analogues : ceux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ne correspondaient respectivement qu'à 1,1, 0,9 et 2,6 % du total mondial en 2014.

66. L'industrie manufacturière est l'un des piliers du développement économique, de l'emploi et de la stabilité sociale. En 2015, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB des pays développés était estimée à 13 %, révélant une diminution au cours de la dernière décennie essentiellement liée au rôle de plus en plus important des services dans les régions développées. Dans les régions en développement, en revanche, la part de la valeur ajoutée manufacturière est restée quasiment inchangée, passant seulement de 19 % en 2005 à 21 % en 2015. Ces chiffres masquent des disparités considérables : la valeur ajoutée manufacturière constitue plus de 31 % du PIB en Asie de l'Est et ne dépasse pas les 10 % de celui de l'Afrique subsaharienne et de l'Océanie. En matière d'industrialisation, les pays les moins avancés se heurtent à des difficultés particulières. Bien que ces pays accueillent 13 % de la population mondiale, leur contribution à la valeur ajoutée manufacturière mondiale est de moins de 1 %. Quelque 500 millions de personnes dans le monde travaillent dans l'industrie manufacturière. Tandis que le nombre de travailleurs employés dans ce secteur a chuté dans les pays industrialisés, il a régulièrement augmenté dans les pays en développement. Dans les pays les moins avancés, les secteurs traditionnels et agricole demeurent les principales sources d'emploi.

67. En 2015, dans les pays en développement, les petites industries totalisaient, environ, de 15 à 20 % de la valeur ajoutée et de 25 à 30 % de l'emploi industriel; l'accès aux services financiers demeure pourtant problématique. En 2012, au niveau mondial, l'écart de crédit pour les petites et moyennes entreprises (c'est-à-dire comptant entre 5 et 99 employés) était de 3,2 à 3,9 billions de dollars. Dans les pays émergents, entre 45 et 55 % des petites et moyennes entreprises ne bénéficient pas, ou peu, des services financiers.

68. Alors que les économies mondiales opèrent une transition vers des industries moins énergivores et que les pays mettent en œuvre des politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique, presque toutes les régions ont enregistré une réduction de l'intensité carbone de leur PIB. Au niveau mondial, les émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée ont diminué de manière constante de 1990 à 2013, affichant une baisse d'environ 30 %.

69. Les investissements dans la recherche et le développement stimulent l'innovation et la création d'industries nouvelles et plus durables. En 2013, les dépenses mondiales en recherche-développement représentaient 1,7 % du PIB. Ce chiffre dissimule toutefois des disparités majeures : les dépenses en recherche-développement représentaient 2,4 % du PIB dans les régions développées contre 1,2 % dans les régions en développement et moins de 0,3 % dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Une tendance comparable a été

observée en ce qui concerne le nombre de chercheurs par million d'habitants : avec une moyenne mondiale de 1 083, le rapport allait de 65 chercheurs par million dans les pays les moins avancés à 3 641 par million dans les régions développées.

70. Au total, le montant des apports du secteur public pour l'infrastructure économique dans les régions en développement a atteint les 59,5 milliards de dollars en 2014. Les principaux secteurs bénéficiaires étaient les transports et l'énergie.

71. L'infrastructure et le développement économique reposent également sur les technologies de l'information et des communications. La couverture de la téléphonie mobile s'est rapidement étendue dans le monde, permettant aux personnes vivant dans des zones jusqu'alors isolées de rejoindre la société mondiale de l'information. En 2015, le pourcentage mondial de personnes vivant dans des zones couvertes par des réseaux mobiles à haut débit s'élevait à 69 %. Dans les zones rurales, il n'était que de 29 %.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

72. L'objectif 10 vise à réduire, dans les pays, les inégalités de revenu ainsi que celles fondées sur l'âge, le sexe, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, les origines, la religion ou le statut économique ou autre. Il vise à lutter également contre les inégalités entre les pays, en particulier celles relatives à la représentation, à la migration et à l'aide publique au développement.

73. La cible 10.1 a pour but d'assurer dans tous les pays une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national. Tel était le cas dans 56 des 94 pays pour lesquels des données étaient disponibles concernant la période écoulée entre 2007 et 2012. Cela n'est toutefois pas nécessairement synonyme de plus de prospérité, puisque neuf de ces pays ont enregistré des taux de croissance négatifs sur cette même période.

74. La part du travail dans le PIB, qui correspond à la proportion des salaires et transferts sociaux dans une économie, permet de mesurer de manière globale les inégalités en matière de revenus primaires. Le passage d'un revenu provenant du travail à un revenu provenant du capital a contribué à creuser les inégalités. Au niveau mondial, la part du travail dans le PIB a diminué, passant de 57 % en 2000 à 55 % en 2015, principalement en raison de la stagnation des salaires et de la réduction des contributions sociales des employeurs dans les régions développées, alors que la tendance était stable, voire légèrement à la hausse, dans les régions en développement.

75. En matière de commerce, accorder un traitement préférentiel aux pays en développement et aux pays les moins avancés peut contribuer à faire reculer les inégalités en créant de nouvelles possibilités d'exportation. Les lignes tarifaires des marchés des principaux pays développés incluent déjà l'accès en franchise pour les pays les moins avancés, mais même lorsque ce n'est pas le cas, comme pour certains produits agricoles, la moyenne des taux de droits appliqués avoisine souvent 0 %. La part des exportations des pays les moins avancés et des régions en développement bénéficiant de franchises a augmenté entre 2000 et 2014, atteignant respectivement 84 % et 79 %. L'avantage comparatif des pays les moins avancés jouissant d'un accès en franchise varie selon les groupes de produits analysés.

Presque tous les produits agricoles des pays les moins avancés (98 %) étaient exonérés de droits par les pays développés contre 74 % de ceux des pays en développement. L'écart dans les parts des exportations exonérées de droits était encore plus grand pour les textiles et les vêtements : les taux correspondant à ces deux groupes de produits s'élevaient à environ 70 % pour les pays les moins avancés contre 41 % et 34 % respectivement pour les pays en développement.

76. L'aide publique au développement (APD) et les flux financiers contribuent à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. En 2014, le montant total des flux de ressources destinées au développement accordés aux pays les moins avancés s'élevait à 55,2 milliards de dollars, et huit pays donateurs ont atteint l'objectif visant à une part de l'APD versée aux pays les moins avancés égale à 0,15 % du revenu national brut (RNB). Les chiffres préliminaires pour 2015 révèlent que l'APD bilatérale nette accordée aux pays les moins avancés a augmenté de 4 % en termes réels par rapport à 2014.

77. Les humains migrent pour diverses raisons, parmi lesquelles la perspective d'obtenir de meilleurs emplois et des salaires plus élevés. De nombreux migrants ayant réussi envoient de l'argent aux membres de leur famille restés dans leur pays d'origine. Les envois de fonds à destination des pays en développement ont augmenté de 0,4 % par rapport à 2014, atteignant 431,6 milliards de dollars en 2015. Cela étant, les envois de fonds mondiaux (c'est-à-dire comprenant ceux vers les pays développés) avoisinaient les 582 milliards de dollars en 2015, ce qui représente une baisse de 1,7 % par rapport à 2014, mais même avec cette contraction, la tendance à long terme est à la hausse. Le coût de l'envoi de fonds hors des frontières nationales est cependant élevé : en 2015, il correspondait en moyenne à 7,5 % du montant versé. Si ce taux est inférieur à celui de 2008, qui était de 10 %, il reste supérieur aux 3 % attendus au titre de la cible 10.c.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

78. Plus de la moitié de la population mondiale habite en ville. Les prévisions indiquent que d'ici à 2030, 6 habitants sur 10 seront des citadins. En dépit des nombreux problèmes de planification qu'ils posent, les villes et autres établissements humains peuvent, lorsqu'ils sont bien gérés, favoriser l'innovation et l'ingéniosité et se révéler des moteurs majeurs du développement durable.

79. Toutefois, plus les individus migrent vers les villes à la recherche d'une vie meilleure, grossissant la population urbaine, plus les problèmes liés au logement s'aggravent. Déjà en 2014, 30 % de la population urbaine vivait dans des conditions semblables à celles des taudis; en Afrique subsaharienne, cette proportion atteignait les 55 %, chiffre le plus élevé dans le monde. En 2014, plus de 880 millions de personnes dans le monde vivaient dans des taudis. Cette estimation ne tient pas compte des personnes habitant dans des logements inadéquats ou inabordable (c'est-à-dire coûtant plus de 30 % du montant total des revenus mensuels du ménage).

80. L'accroissement de la population dépassant les terres disponibles, les villes s'étendent désormais bien au-delà de leurs frontières administratives officielles. Cet étalement urbain peut être observé dans de nombreuses villes du monde, et non pas seulement dans les régions en développement. Entre 2000 et 2015, c'est en Asie de l'Est et en Océanie que le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux

d'accroissement démographique a été le plus élevé, puis dans les régions développées. Sur la même période, cet indicateur s'est replié dans d'autres régions, comme l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine et les Caraïbes. Malheureusement, un faible ratio n'implique pas forcément de bons résultats pour les citoyens puisqu'il peut être le signe d'une forte prévalence de taudis. L'étalement urbain non planifié nuit à d'autres facteurs déterminants du développement durable : ainsi, chaque augmentation de 10 % de l'étalement s'accompagne d'une hausse des émissions de dioxyde de carbone et de la pollution dangereuse par habitant de 5,7 % et 9,6 % respectivement. Ce phénomène illustre les liens étroits existant entre les objectifs et les cibles.

81. De même, la gestion des déchets solides est souvent problématique dans les zones densément peuplées, si bien que dans de nombreuses régions en développement, c'est moins de la moitié des déchets solides qui sont éliminés en toute sécurité. Tant que la production de déchets par habitant continuera d'augmenter, la collecte et l'élimination sans risque des déchets solides resteront des problématiques exigeant une attention toute particulière.

82. La pollution atmosphérique urbaine touche elle aussi les villes partout dans le monde, provoquant chaque année des maladies et des millions de décès prématurés. En 2014, près de la moitié de la population urbaine mondiale était exposée à des niveaux de pollution atmosphérique au moins 2,5 fois supérieurs aux normes maximales fixées par l'Organisation mondiale de la Santé.

83. Une urbanisation durable et concertée commence par l'élaboration de politiques nationales et de programmes de développement régionaux. En 2015, des politiques urbaines nationales étaient en place ou en cours d'élaboration dans 142 pays abritant au total 75 % de la population urbaine mondiale.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

84. Si la croissance économique et le développement supposent de produire des biens et des services qui améliorent la qualité de la vie, la croissance et le développement durables impliquent de réduire le plus possible l'utilisation des ressources naturelles et des matières toxiques, ainsi que les émissions de déchets et de polluants tout au long des cycles de production et de consommation.

85. Deux grandeurs – l'empreinte matérielle et la consommation matérielle nationale – rendent compte de l'extraction et de l'utilisation des ressources à l'échelle mondiale ainsi que des échanges et de la consommation de matières à l'échelle nationale. L'empreinte matérielle reflète la quantité de matières premières utilisées par un pays pour satisfaire les besoins de sa population. Elle est un indicateur du niveau de vie sur le plan matériel ainsi que du niveau de capitalisation d'une économie. La consommation matérielle nationale donne la mesure de la quantité de ressources naturelles utilisées dans les processus économiques.

86. En 2010, l'empreinte matérielle globale des régions développées était considérablement plus élevée que celle des régions en développement, respectivement 23,6 kg contre 14,5 kg par unité de PIB. De 2000 à 2010, cette empreinte s'est accrue dans les régions en développement, principalement celle des matériaux non métalliques.

87. La consommation matérielle nationale dans les régions développées a légèrement diminué, passant de 17,5 tonnes par habitant en 2000 à 15,3 tonnes en

2010, mais elle reste bien supérieure à celle des régions en développement, qui s'établissait à 8,9 tonnes par habitant en 2010. De 2000 à 2010, elle a augmenté dans presque toutes les régions en développement, sauf en Afrique où elle est demeurée relativement stable (environ 4 tonnes par habitant), et en Océanie où elle a chuté de 10,7 tonnes à 7,7 tonnes par habitant. Durant la même période, elle a augmenté en Asie, principalement sous l'effet d'une industrialisation rapide.

88. Au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, des cadres ont été mis en place à l'échelle internationale aux fins d'une gestion durable pour l'environnement des déchets dangereux, des produits chimiques et des polluants organiques persistants. À six exceptions près, tous les États Membres sont parties au moins à l'une de ces conventions. Le nombre d'États parties à ces instruments internationaux a considérablement augmenté de 2005 à 2015, particulièrement en Afrique et en Océanie. À l'heure actuelle, 183 pays ont adhéré à la Convention de Bâle, 180 à la Convention de Stockholm et 155 à la Convention de Rotterdam.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

89. Les changements climatiques représentent la plus grande des menaces pour le développement, leurs multiples répercussions, inédites, touchant de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables. Prendre d'urgence des mesures pour les combattre et réduire au minimum les bouleversements qu'ils engendrent est indispensable pour mener à bien la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

90. Les changements climatiques constituant un phénomène mondial, il est nécessaire que la communauté internationale coopère pour renforcer la résilience et s'adapter à leurs effets nocifs, pour trouver des voies futures de développement qui soient durables et à faible émission de carbone, et pour accélérer la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète. Le 22 avril 2016, 175 États Membres ont signé l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce nouvel accord vise à ralentir les changements climatiques et à accélérer et intensifier les actions et les investissements en faveur d'un avenir sobre en carbone.

91. Les changements climatiques ont souvent un effet amplificateur sur les catastrophes. Entre 1990 et 2013, plus de 1,6 million de personnes ont péri dans des catastrophes qui ont eu un écho international, le nombre annuel de décès suivant une courbe ascendante. En conséquence, les pays sont plus nombreux à prendre des mesures pour répondre à la nécessité de mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe à l'échelle nationale et locale. En 2015, 83 pays avaient adopté des dispositions législatives et réglementaires en vue de gérer ces risques.

92. Les États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont chargés d'établir une série de rapports nationaux visant à rendre compte des efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre l'accord. Au 4 avril 2016, 161 sur 189 contributions prévues déterminées au niveau national des 197 États

parties avaient été enregistrées par le secrétariat de la Convention, ce qui a ainsi permis d'avoir un aperçu de l'action engagée par plusieurs d'entre eux en vue d'incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. Parmi eux, 137 ont inclus une composante adaptation à leurs contributions prévues déterminées au niveau national. Certains pays ont souligné que leur priorité était de s'adapter aux changements climatiques, une action étroitement liée à d'autres aspects du développement national, à la durabilité et à la sécurité. Afin d'aider les pays à progresser sur cette voie, il a été prévu, dans le contexte de l'Accord de Paris, qu'un bilan soit dressé à l'échelle mondiale, tous les cinq ans, pour évaluer les progrès accomplis collectivement. En 2018, le processus doit démarrer dans le cadre d'un dialogue devant permettre d'examiner les efforts faits par les États parties pour réduire les émissions et d'étayer la préparation des contributions finales déterminées au niveau national.

93. Parallèlement à l'intensification de la lutte contre les changements climatiques menée par les États parties, il faudra renforcer la coopération et les capacités et donner accès à de nombreux pays à une aide financière et à une assistance technique afin qu'ils mettent en œuvre leurs priorités, notamment celles qu'ils auront définies dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national et dans leurs plans d'adaptation nationaux. Les pays développés ont prévu, d'ici à 2020, de mobiliser 100 milliards de dollars par an auprès de diverses sources pour financer la lutte contre les changements climatiques et contribuer à satisfaire les besoins des pays en développement. D'ici à 2025, les États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fixeront un nouvel objectif collectif de 100 milliards de dollars par an au minimum. Le Fonds vert pour le climat, un mécanisme rattaché à la Convention qui a été créé pour aider les pays en développement à mettre en place des pratiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, est un vecteur important de ce financement. En mai 2016, il avait mobilisé 10,3 milliards de dollars.

94. Les changements climatiques touchent déjà les populations et les pays les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L'élaboration des programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques prévus par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aide les pays les moins avancés à répondre à leurs besoins urgents et immédiats, avec l'appui du Fonds pour les pays les moins avancés et du Groupe d'experts des pays les moins avancés. En outre, la mise en œuvre des programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques appuiera ces pays dans l'élaboration et le financement de leurs plans généraux d'adaptation, ce qui réduira le risque qu'ils soient laissés pour compte.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

95. Partout dans le monde, les océans et les ressources littorales et marines jouent un rôle essentiel dans le bien-être et le développement socioéconomique des peuples, et plus particulièrement des populations vivant dans des zones maritimes, soit 37 % de la population mondiale en 2010. En effet, les océans procurent des moyens de subsistance, permettent de récolter les bénéfices du tourisme et sont source de nourriture et de revenus financiers. Ils contribuent également à réguler l'écosystème planétaire en absorbant la chaleur et le dioxyde de carbone présents

dans l'atmosphère et en protégeant les côtes des inondations et de l'érosion. De fait, les ressources littorales et marines contribuent chaque année à hauteur de 28 000 milliards de dollars à l'économie mondiale dans le cadre d'activités contribuant à la préservation des écosystèmes. Ces ressources sont toutefois très vulnérables face à la dégradation de l'environnement, à la surpêche, aux changements climatiques et à la pollution. La préservation de ces écosystèmes littoraux et marins et de leur diversité biologique ainsi que leur utilisation durable sont essentielles à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour les petits États insulaires en développement.

96. De nombreuses régions littorales sont menacées par la pollution terrestre et maritime. Qui plus est, les bassins hydrographiques, les écosystèmes marins et l'atmosphère faisant tous partie intégrante des systèmes hydrologiques, les effets d'une telle pollution se font parfois sentir très loin de leur lieu d'origine. Dans un grand nombre de communautés littorales, la pollution et l'eutrophication (présence excessive d'éléments nutritifs dans l'eau souvent due à des déversements et à l'origine d'une prolifération de végétaux et de la disparition de la vie animale) modifient l'environnement de façon préjudiciable. Selon une étude comparative mondiale effectuée en 2016 dans le cadre d'un programme d'évaluation de l'eau transfrontières, les cinq grands écosystèmes marins les plus exposés à l'eutrophication côtière sont le golfe du Bengale, la mer de Chine orientale, le golfe du Mexique, le plateau continental du Nord du Brésil et la mer de Chine méridionale.

97. Depuis le début de la révolution industrielle, les océans ont absorbé près d'un tiers du dioxyde de carbone anthropique et ont donc contribué à atténuer les effets des changements climatiques – à un prix, il est vrai, très élevé sur le plan écologique. En effet, en se dissolvant dans la mer, le dioxyde de carbone fait baisser le pH de l'eau, ce qui en accroît l'acidité et modifie le cycle biogéochimique du carbone. Les premières inquiétudes apparues, au début des années 80, face à l'acidification des océans se sont confirmées, conduisant aux recherches en cours qui visent à déterminer les retombées de ce phénomène sur les écosystèmes marins.

98. Les pêches occupent une grande place dans la sécurité alimentaire, la survie et l'économie mondiales. Toutefois, faute d'une gestion durable, la pêche peut porter atteinte à l'habitat naturel des poissons. À terme, la surpêche peut provoquer le dysfonctionnement des écosystèmes, réduire la biodiversité et nuire à un développement économique et social durable. Afin de parvenir à un équilibre salubre, les stocks halieutiques doivent être maintenus à un niveau biologiquement durable, c'est-à-dire à un seuil d'abondance permettant un rendement constant maximum, voire au-dessus. L'analyse des stocks montre que le pourcentage des réserves halieutiques mondiales restant à des niveaux durables sur le plan biologique est passé de 90 % en 1974 à 69 % en 2013. Heureusement, ce déclin s'est ralenti et semble s'être stabilisé depuis 2008.

99. Il est nécessaire de préserver les sites de biodiversité marine afin que leurs précieuses ressources puissent être durablement utilisées sur le long terme. À l'échelle mondiale, en 2014, 8,4 % des milieux marins sous juridiction nationale (jusqu'à 200 milles marins des côtes) et 0,25 % de ceux qui se trouvent au-delà étaient protégés. De 2000 à 2016, la part des sites marins dans le monde qualifiés de zones clefs pour la biodiversité et entièrement protégés est passée de 15 % à 19 %.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

100. Afin de préserver la diversité des formes de vie terrestres, il est nécessaire de mener une action ciblée visant à protéger, restaurer et promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres ou autres. L'objectif 15 est expressément axé sur la gestion durable des forêts, la restauration des terres dégradées et la lutte contre la désertification, la réduction des dommages causés aux habitats naturels et l'arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité.

101. Entre 1990 et 2015, le couvert forestier de la planète a chuté de 31,7 % à 30,7 % de la totalité des terres émergées. Cette perte s'explique principalement par la conversion des zones forestières en terres agricoles et par le développement des infrastructures. En parallèle, d'autres zones ont été reboisées, des sites ont été restaurés et la forêt a continué de gagner du terrain. L'équilibre résultant de ces deux processus, associé aux efforts faits pour ralentir la déforestation, a permis de réduire la perte nette de superficie boisée, soit 7,3 millions d'hectares par an dans les années 90, à 3,3 millions d'hectares par an au cours de la période 2010-2015.

102. Afin que les lieux qui contribuent pour une large part à la biodiversité mondiale soient préservés, des zones protégées ont été créées et classées en tant que zones clefs pour la biodiversité. En 2014, 15,2 % des terres et des milieux d'eau douce dans le monde étaient reconnus en tant que zones protégées. La part des zones clefs pour la biodiversité au sol bénéficiant du statut de zones protégées est passée de 16,5 % en 2000 à 19,3 % en 2016. Durant la même période, celle des zones clefs en eau douce et celle des zones clefs en montagne sont passées respectivement de 13,8 % à 16,6 % et de 18,1 % à 20,1 %.

103. L'objectif 15 met l'accent sur la nécessité de mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, au moment crucial où de nombreuses espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères sont en voie d'extinction. Selon l'indice de la Liste rouge tenue par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, c'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que les amphibiens risquent de disparaître le plus rapidement, victimes, essentiellement, de la chytridiomycose, une des nombreuses pathologies animales en progression partout dans le monde. S'agissant des oiseaux et des mammifères, c'est en Asie du Sud-Est que les risques d'extinction sont les plus grands, à cause de la conversion des forêts de plaine. Le déclin de ces populations animales peut toutefois être évité, comme l'ont démontré cinq petits États insulaires en développement (îles Cook, Fidji, Maurice, Seychelles et Tonga) où, grâce à des mesures de conservation prises au cours des dernières décennies, le risque d'extinction de certaines espèces de vertébrés a été enrayer.

104. Ces efforts peuvent également se heurter à la pratique du braconnage et au trafic des espèces sauvages. Depuis 1999, au moins 7 000 espèces d'animaux et de plantes ont été l'objet d'un trafic, tandis que la liste des espèces protégées par la communauté internationale continue de s'allonger. On peut prendre la mesure de l'étendue du trafic d'animaux sauvages en comparant le volume de transactions légales, environ 900 000 par an, à la quantité de saisies effectuées, environ 16 000 par an. La comparaison peut également être effectuée en termes de valeur des

animaux ayant fait l'objet de transactions légales ou illicites. Ainsi, les saisies enregistrées de *Crocodylus* genus représentent entre 0,4 et 0,6 % de la valeur des exportations légales de spécimens de cette espèce entre 2009 et 2013, sans qu'aucune tendance ne se dessine clairement.

105. En 2014, l'APD bilatérale consacrée au maintien de la biodiversité s'est élevée à 7 milliards de dollars, soit une augmentation de 16 % en termes réels par rapport à 2013. Les Philippines et l'Inde ont été les deux principaux pays bénéficiaires de cette aide, recevant à eux deux environ 1 milliard de son montant total.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

106. La paix, la justice et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont autant d'éléments essentiels du développement durable. Depuis quelques dizaines d'années, les habitants de plusieurs régions du monde ont la chance de vivre dans un climat de paix et de sécurité grandissant. Toutefois, de nombreux pays sont toujours en proie à la violence et à des conflits armés prolongés, et un nombre bien trop élevé d'habitants sont mis en difficulté par des institutions fragiles et un accès insuffisant à la justice, à l'information et à d'autres libertés fondamentales.

107. Le taux d'homicide volontaire dans le monde est resté relativement stable entre 2008 et 2014. Selon les estimations, il était, en 2014, d'entre 4,6 et 6,8 victimes pour 100 000 habitants, et avait donc légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Il convient néanmoins de noter qu'au cours de cette période, il était deux fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés, et allait croissant dans les pays les moins avancés. En outre, les données harmonisées dont nous disposons, bien que peu nombreuses, semblent indiquer que le nombre de morts et de blessés liés aux conflits armés est en augmentation dans certains pays, provoquant des déplacements de population sans précédent et suscitant d'énormes besoins humanitaires.

108. Certaines formes de violence contre les enfants sont monnaie courante. C'est le cas notamment des châtiments physiques et psychologiques administrés au nom de la discipline. Dans 66 des 73 pays et territoires pour lesquels des données tirées d'enquête pour la période allant de 2005 à 2015 sont disponibles, plus de la moitié des enfants âgés de 1 à 14 ans auraient déjà été soumis à une forme d'agression psychologique ou à un châtiment corporel à la maison. En Afrique du Nord, ils seraient plus de 90 %.

109. Au niveau mondial, la proportion de filles et de garçons parmi les victimes de la traite d'êtres humains (21 % et 13 %, respectivement) a atteint un niveau record en 2011. En 2014, ces chiffres étaient retombés à 18 % et 7 %, respectivement, mais étaient toujours près de deux fois plus élevés qu'en 2004.

110. La violence sexuelle est l'une des violations des droits de l'enfant les plus troublantes qui soient. Pourtant, le silence des victimes et le manque de données comparables nous empêchent de mesurer toute l'étendue du problème. Des informations recueillies auprès de 31 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire donnent à penser que la proportion de femmes âgées de 18 à 29 ans ayant subi des

violences sexuelles pour la première fois avant l'âge de 18 ans est très variable, allant de 0 % à 16 %. Concernant les hommes, nous ne disposons de données comparables que pour cinq pays, mais les valeurs rapportées indiquent qu'ils sont moins nombreux que les femmes à être victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans dans ces pays.

111. Les progrès accomplis en ce qui concerne l'état de droit et l'accès à la justice sont mitigés. Globalement, la proportion de personnes placées en détention sans avoir bénéficié d'un jugement a légèrement diminué, passant de 32 % du total des détenus pour la période 2003-2005 à 30 % pour la période 2012-2014. Toutefois, elle demeure plus de deux fois plus élevée dans les régions en développement que dans les régions développées. En Asie méridionale, par exemple, plus de deux prisonniers sur trois étaient toujours en attente de jugement en 2012-2014, bien qu'une légère amélioration ait été constatée dans les données disponibles pour la période allant de 2003 à 2005.

112. Dans 27 pays disposant de données pertinentes, seuls 25 % à 50 % des vols ont été signalés à la police, ce qui indique l'existence de lacunes importantes en ce qui concerne l'accès des citoyens à la justice et la confiance qu'ils accordent aux autorités. Bien que les données officielles sur la question soient limitées, des chiffres récoltés dans 19 pays indiquent que jusqu'à 50 % des citoyens ayant eu à traiter avec des fonctionnaires ont été confrontés à la corruption, ce qui met à mal la confiance de la population dans les institutions de l'État.

113. L'enregistrement des enfants à la naissance est un premier pas vers l'obtention de leur reconnaissance juridique et vers la protection de leurs droits individuels et de leur accès à la justice. Malgré les progrès réalisés dernièrement, plus d'un enfant de moins de 5 ans sur 4 dans le monde n'a pas été enregistré à la naissance. En Afrique subsaharienne, plus de la moitié (54 %) des enfants ne sont toujours pas enregistrés au moment de leur cinquième anniversaire. À l'échelle mondiale, les enfants vivant dans des zones urbaines ont environ 1,5 fois plus de chances d'être enregistrés que leurs homologues ruraux. Dans la plupart des régions, les taux d'enregistrement des naissances ont tendance à être plus élevés chez les 20 % les plus riches de la population.

114. On s'emploie actuellement à rendre les institutions nationales et internationales plus efficaces, inclusives et transparentes. Au cours des 10 dernières années, près de deux tiers des 144 pays pour lesquels des données sont disponibles ont été en mesure d'établir efficacement leurs budgets nationaux (autrement dit, ils sont parvenus à ce que leurs dépenses réelles ne diffèrent pas de plus de 10 % des prévisions). Les droits de vote attribués à divers groupes de pays dans les institutions internationales sont une indication de leur intégration sur la scène internationale. Par exemple, alors que les pays en développement possèdent 63 % des droits de vote à la Banque africaine de développement, ils n'en possèdent que 35 % au Fonds monétaire international et 38 % à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement du Groupe de la Banque mondiale.

115. La liberté de la presse est étroitement liée à l'accès à l'information et à la protection des droits de l'homme, mais les chiffres en la matière ne sont pas encourageants. Le nombre de journalistes assassinés est passé de 65 en 2010 à 114 en 2015, alors qu'en 2013, des lois garantissant cette liberté et cet accès avaient déjà été adoptées par 90 États.

116. La proportion de pays dotés d'institutions nationales des droits de l'homme a doublé au cours des 15 dernières années, et atteignait 35,5 % à la fin de l'année 2015. Parmi ces institutions, celles qui appliquent les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) (adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/134) se situent principalement dans les régions développées (46 % d'entre elles) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (41 % d'entre elles).

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

117. Un partenariat mondial revitalisé et renforcé, réunissant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et d'autres acteurs et mobilisant toutes les ressources disponibles, sera nécessaire si l'on veut atteindre les ambitieux objectifs du Programme 2030⁶. Afin de faire en sorte que le progrès soit équitable et que nul ne soit exclu, il est indispensable de renforcer l'appui accordé aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Finances

118. En 2015, le montant net de l'aide publique au développement (APD) fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE s'élevait à 131,6 milliards de dollars. Si l'on tient compte de l'inflation et de la hausse de la valeur du dollar survenue en 2015, ce montant est de 6,9 % supérieur en valeur réelle à celui de 2014 et représente le plus haut niveau jamais atteint. Le montant total de l'APD fournie par ces pays représente 0,30 % de leur revenu national brut, ce qui est comparable au résultat obtenu en 2014. Cette augmentation s'explique principalement par la multiplication des dépenses liées aux réfugiés. Toutefois, même si l'on ne tient pas compte de ces dépenses, l'APD a connu une croissance de 1,7 %. En 2015, sept pays ont atteint l'objectif fixé par les Nations Unies en matière d'APD, à savoir de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement. Il s'agit du Danemark, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède, des Émirats arabes unis et du Royaume-Uni.

Technologies de l'information et des communications

119. Dans les régions en développement, les réseaux fixes à large bande sont toujours inaccessibles à une grande partie de la population, en raison d'un prix trop élevé, ou parce qu'ils n'y sont pas disponibles. Cette situation témoigne du fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement en ce qui concerne l'accès à une connexion Internet rapide et de qualité. En 2015, le taux de pénétration des réseaux fixes à large bande atteignait 29 % dans les régions développées, mais seulement 7,1 % dans les régions en développement, et à peine 0,5 % dans les pays les moins avancés. Par ailleurs, l'usage d'Internet varie beaucoup en fonction des endroits. Dans les régions en développement, un tiers de la population a accès au réseau, contre 1 personne sur 10 dans les pays les moins avancés. Les données récoltées révèlent également que les hommes sont plus

⁶ Le rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, tel que transmis dans une note du Secrétaire général, peut être considéré comme un complément à l'aperçu de l'objectif 17 (voir E/FFDF/2016/2).

présents sur la toile que les femmes. En 2015, à l'échelle mondiale, le taux d'utilisatrices était d'environ 11 % moins élevé que celui d'utilisateurs. À plus petite échelle, cet écart augmente dans les régions en développement (15 %) pour atteindre son niveau le plus élevé dans les pays les moins avancés (29 %).

Renforcement des capacités

120. En 2014, le montant net de l'APD consacrée au renforcement des capacités et à la planification nationale s'élevait à 23 milliards de dollars; 6 milliards de dollars ont été attribués à l'Afrique subsaharienne, et l'Asie méridionale et l'Asie centrale ont quant à elles reçu 4,6 milliards de dollars. Les principaux secteurs ayant bénéficié d'un financement sont l'administration publique et les secteurs de l'environnement et de l'énergie, auxquels un total de 9,3 milliards de dollars a été attribué.

Commerce

121. La moyenne pondérée des droits de douane a diminué au fil du temps, mais varie encore considérablement dans les principaux secteurs de production, selon les régions et les groupes de pays. Les droits de douane moyens imposés aux importations agricoles entrant en Asie, par exemple, sont les plus élevés du monde et, en 2015, ils atteignaient environ 27 % pour l'Asie méridionale et 20 % pour l'Asie orientale, conformément à la clause de la nation la plus favorisée.

122. En 14 ans, le pourcentage d'exportations mondiales de marchandises réalisées par les pays les moins avancés a presque doublé, passant de 0,6 % en 2000 à 1,1 % en 2014. Le principal moteur de la croissance des exportations au cours de cette période a été une hausse massive du prix du carburant, des minerais et des métaux, reflétant une forte demande émanant des pays en développement, surtout de la Chine. S'agissant du secteur des services, les pays les moins avancés ont vu passer leur part des exportations mondiales de 0,5 % en 2005 à 0,8 % (40 milliards de dollars) en 2014.

Données, suivi et application du principe de responsabilité

123. Les normes imposées dans le cadre des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement ont favorisé le renforcement des plans et systèmes nationaux de statistique. Entre 2010 et 2015, le nombre de pays dotés d'un plan national de statistique a augmenté dans certaines régions, notamment en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés. Néanmoins, le nombre total de plans a diminué, passant de 56 à 54 dans l'échantillon de pays étudiés, certains d'entre eux ayant touché à leur fin.

124. Le soutien financier destiné au renforcement des capacités des pays en matière de statistiques s'élevait à 325 millions de dollars en 2013, contre 379 millions de dollars en 2010. Toutefois, l'aide accordée aux pays les moins avancés a triplé au cours de la période considérée et atteint un montant de 265 millions de dollars. Malgré une prise de conscience croissante de l'importance que revêtent les statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et pour le développement, la part de l'APD allouée à ce domaine s'est maintenue aux alentours de 0,3 % entre 2010 et 2013.

125. Les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données ventilées nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes de développement. Entre 2006 et 2015, 90 % des pays ou régions du monde ont procédé à au moins un recensement de ce type.

126. Durant la période allant de 2005 à 2014, 183 pays ou régions sur 230 disposaient de données relatives à l'enregistrement des naissances, tandis que des données relatives à l'enregistrement des décès étaient disponibles dans 157 d'entre eux. Seuls 58 % des pays en développement disposant de données démographiques ont enregistré 90 % ou plus des naissances survenues sur leur territoire; 71 % d'entre eux ont enregistré 75 % ou plus des décès. L'Afrique subsaharienne présente les taux les plus faibles d'enregistrement des naissances et des décès.

III. Faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte

127. En lançant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres se sont engagés à ne laisser personne de côté. Ils ont considéré que la dignité de la personne humaine était fondamentale et que les objectifs et cibles du Programme devraient se concrétiser pour toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. En outre, les plus défavorisés seraient les premiers qu'ils s'efforceraient d'aider. À cet égard, il n'est toutefois pas simple de joindre le geste à la parole. Pour commencer, il est nécessaire de comprendre quels groupes de population sont les plus désavantagés et de quelle façon et dans quelle mesure ils le sont. On ne peut répondre à ces questions qu'en obtenant des informations exactes ventilées par âge, sexe, lieu de résidence et selon d'autres caractéristiques du groupe. Ainsi qu'il est déclaré dans le Programme 2030 : « Il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte du développement durable. Ces données sont essentielles pour la prise de décisions » (voir résolution 70/1, par. 48).

128. Les besoins en matière de données engendrés par les objectifs de développement durable sont sans précédents et nécessiteront une action coordonnée aux niveaux mondial, régional et national. Toutefois, même en se fondant sur les données disponibles actuellement, il est très clair que les avantages du développement ne sont pas répartis équitablement.

129. Aujourd'hui, on dénombre 1,8 milliards de personnes âgées de 10 à 24 ans dans le monde. Les enfants et les jeunes, potentiels agents du changement et partenaires dans la mise en œuvre du Programme 2030, sont confrontés à d'énormes difficultés. En 2012, environ un dixième de la population enfantine âgée de 5 à 17 ans, soit 168 millions de personnes, était astreint à travailler. En 2015, le taux de chômage mondial des jeunes (parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans) s'élevait à 15 %, plus du triple du taux de chômage des adultes (4,6 %). De plus, bon nombre des emplois accessibles aux jeunes sont moins bien rémunérés que ceux s'adressant aux adultes. À l'échelle mondiale, alors que 9,3 % des adultes étaient considérés comme des travailleurs pauvres en 2015, 15,5 % du total des jeunes employés relevaient de cette catégorie.

130. Les jeunes continuent d'être surreprésentés parmi les victimes directes et indirectes de violences. Chaque année, quelque 200 000 homicides, soit 43 % de

tous les homicides commis dans le monde, touchent des enfants et des adultes de 10 à 29 ans. Les jeunes hommes présentent le risque le plus élevé d'être victimes d'homicide et, de loin, d'être soupçonnés d'être des assassins. Les enfants font partie des populations les plus touchées par la traite des êtres humains. Cet état de fait est particulièrement vrai en Afrique subsaharienne, où entre 2010 et 2012, 70 % des victimes de la traite étaient des enfants. En outre, selon les estimations, les personnes âgées de 15 à 24 ans comptaient pour 40 % du total des nouvelles infections à VIH dans le monde en 2011.

131. Si les écarts importants de revenus constituent un défi à eux seuls, ils peuvent aussi se répercuter sur d'autres aspects du développement durable. Par exemple, à l'échelle mondiale en 2015, les accouchements des femmes des 20 % des ménages les plus riches étaient plus de deux fois plus susceptibles d'être assistés par du personnel de santé qualifié que ceux des femmes des 20 % des ménages les plus pauvres (89 % contre 43 %). Des données tirées d'enquêtes concernant 63 pays en développement pour la période 2008-2012 indiquent que les enfants des ménages les plus pauvres risquent presque quatre fois plus de ne pas être scolarisés que ceux des ménages les plus riches. Une analyse de 87 pays à partir de données tirées d'enquêtes de 2005 à 2014 suggère que les retards de croissance touchent plus de deux fois plus les enfants des foyers les plus pauvres que ceux issus des foyers les plus riches. Si rien n'est fait pour y remédier, ces différences peuvent aboutir aux inégalités actuelles en matière de revenus et d'autres aspects du développement durable.

132. Les systèmes de prestation sanitaire, par exemple, tendent à être plus fragiles dans les zones rurales et reculées, où peu de services sanitaires sont disponibles, que dans les centres urbains. Les populations rurales sont aussi touchées de manière disproportionnée par les maladies et les décès. Il ressort de données tirées d'enquêtes concernant 59 pays en développement entre 2005 et 2013 que les enfants des zones rurales sont 1,7 fois plus susceptibles de mourir avant l'âge de 5 ans que les enfants des zones urbaines. Des disparités importantes existent également entre les zones rurales et urbaines en matière d'accès à l'eau potable. En 2015, dans le monde, 96 % de la population urbaine avait accès à une source d'eau de meilleure qualité, contre 84 % de la population rurale. Les différences sont encore plus prononcées lorsque l'on considère l'eau sous conduite : en 2015, 79 % de la population urbaine mondiale avait accès à de l'eau sous conduite à domicile ou dans des locaux, contre 33 % de la population rurale.

133. Des inégalités persistantes existent aussi au sein des groupes de pays, notamment ceux en situations particulières. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, par exemple, sont tous confrontés à des défis uniques qui nécessitent une attention soutenue. En 2015, alors que la prévalence de la sous-alimentation était de 12,9 % dans toutes les régions en développement, elle était de 22,9 % en Afrique subsaharienne, de 22,7 % dans les pays en développement sans littoral et de 26,5 % dans les pays les moins avancés. De plus, sur la même période, 68 % de la population mondiale et 62 % de celle des régions en développement avaient accès à une infrastructure d'assainissement améliorée, alors que c'était le cas de seulement 30 % de la population d'Afrique subsaharienne et de 36 % de la population d'Océanie.

134. Les informations ventilées nécessaires à la lutte contre les difficultés de tous groupes vulnérables, comme indiqué dans le Programme 2030, restent peu nombreuses. Par exemple, peu des indicateurs actuels peuvent donner des informations ventilées en ce qui concerne les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les minorités et les populations autochtones. Une action mondiale a déjà été lancée pour que les données soient plus facilement disponibles pour tous les groupes de population, notamment en améliorant l'intégration des sources de données. De nouveaux efforts devront être fournis pour améliorer la couverture, la qualité et la fréquence des données afin de faire en sorte que les populations les plus vulnérables et les plus marginalisées soient les premières à être aidées.

IV. Note sur les données et les indicateurs

135. Les informations contenues dans le présent rapport se fondent sur une sélection d'indicateurs de suivi des progrès relatifs aux objectifs de développement durable pour lesquels des données étaient disponibles en mai 2016. Ci-après sont détaillées la disponibilité et la compilation des données utilisées pour mesurer ces indicateurs. Certaines des difficultés rencontrées par les organismes nationaux de statistique et la communauté statistique internationale pour produire ces indicateurs ainsi que les initiatives entreprises au niveau mondial pour les surmonter sont exposées dans les paragraphes suivants.

Cadre mondial d'indicateurs pour le suivi et l'examen des objectifs de développement durable

136. En mars 2016, à sa quarante-septième session, la Commission de statistique est convenue, en tant que point de départ concret, d'un cadre mondial d'indicateurs proposé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui serait modifié à l'avenir (voir E/2016/24, chap. I, partie B, décision 47/101). Cet ensemble de plus de 230 indicateurs a pour but d'évaluer les progrès effectués au niveau mondial (voir E/CN.3/2016/2/Rev.1, annexe IV). Des indicateurs de suivi aux niveaux régionaux, nationaux et infranationaux seront aussi mis au point aux niveaux régionaux et nationaux. La décision de la Commission de statistique a pris en compte que l'élaboration d'un cadre d'indicateurs robuste et de bonne qualité était un processus technique qui prendrait du temps et que des retouches et des améliorations seraient apportées à mesure que la connaissance avancerait et que de nouveaux outils et sources de données deviendraient disponibles.

137. Des indicateurs supplémentaires visant à contrôler les progrès effectués dans la mise en œuvre des engagements du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et les moyens d'application des objectifs de développement durable seront présentés dans le rapport annuel du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.

Sources de données, groupements régionaux et données de référence

138. Les données nationales fournies au système statistique international sont souvent ajustées à des fins de comparabilité sur le plan international et sont estimées lorsqu'elles font défaut. Conformément à la décision de la Commission de

statistique et en accord avec la résolution 2006/6 du Conseil économique et social, les estimations utilisées pour la compilation des indicateurs mondiaux sont réalisées en étroite concertation avec les autorités statistiques nationales. Une base de données comportant les données et métadonnées mondiales, régionales et nationales disponibles sur lesquelles se fondent les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui seront jointes au présent rapport, est gérée par la Division de statistique de l'ONU et est consultable à l'adresse suivante : <unstats.un.org/sdgs/>.

139. La composition des régions et des sous-régions dans le présent rapport repose sur les divisions géographiques de l'Organisation des Nations Unies, quelque peu modifiées afin de former, dans la mesure du possible, des groupes de pays pour lesquels une analyse significative pouvait être menée⁷. Même si les chiffres présentés constituent un moyen pratique de suivre les progrès accomplis, la situation de certains pays pris individuellement dans une région donnée peut s'écarter de manière importante des moyennes régionales. Dans le Programme 2030, les États Membres ont reconnu que des efforts devront être déployés pour créer des données de référence là où il n'en existe pas.

Classement par catégories et améliorations à venir

140. Les indicateurs convenus par la Commission de statistique ont été provisoirement classés en trois catégories par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, comme suit :

- a) Catégorie I : indicateurs pour lesquels une méthodologie est établie et des données sont déjà largement disponibles;
- b) Catégorie II : indicateurs pour lesquels une méthodologie est établie mais la couverture des données est insuffisante;
- c) Catégorie III : indicateurs pour lesquels une méthodologie est en train d'être mise au point.

141. Environ 60 % des indicateurs étaient provisoirement classés dans la catégorie I ou II, et environ 40 % dans la catégorie III. Le présent rapport, le premier rapport sur les progrès effectués en matière d'objectifs de développement durable, se fonde principalement sur des indicateurs de catégorie I ou II.

142. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur conviendra d'un classement final des indicateurs selon leurs catégories respectives et établira un plan de travail, avec le concours d'institutions spécialisées et d'experts, pour mettre au point une méthodologie pour les indicateurs de catégorie III. Le Groupe discutera aussi des sources de données et de la méthodologie disponibles afin d'améliorer la couverture des indicateurs de catégorie II et effectuera régulièrement un examen des méthodologies pour les indicateurs de catégorie III. Des modifications supplémentaires seront apportées en conséquence d'une meilleure disponibilité des données, de nouvelles méthodologies ou de liens entre les cibles, et seront examinées et approuvées par la Commission de statistique. Le Groupe examine également la circulation des données entre le système statistique national et le

⁷ On trouvera des précisions concernant les groupements régionaux considérés aux fins du présent rapport à l'adresse suivante : unstats.un.org/sdgs/.

système statistique international afin de simplifier et d'optimiser les mécanismes de communication de l'information. Un programme de modification et d'examen du cadre d'indicateurs sera présenté à la quarante-huitième session de la Commission de statistique en mars 2017.

Amélioration de la qualité et de la disponibilité des données

143. Des données de qualité sont essentielles pour que les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et le public prennent des décisions éclairées et fassent en sorte que le Programme 2030 soit effectivement appliqué. Toutefois, aux fins du suivi des progrès accomplis dans les objectifs de développement durable, il est nécessaire de recueillir, de traiter, d'analyser et de diffuser une quantité sans précédent de données et de statistiques aux niveaux infranationaux, nationaux, régionaux et mondiaux, y compris celles provenant de systèmes de statistique officiels et de nouvelles sources de données innovantes.

144. Plusieurs systèmes de statistique nationaux dans le monde font face à de sérieuses difficultés à cet égard. En conséquence, on ne dispose d'aucune information exacte ni actuelle sur certains aspects de la vie de la population, de nombreux groupes et individus demeurent « invisibles » et de nombreux défis liés au développement sont encore mal compris. Dans la résolution 70/1, les États Membres ont reconnu le rôle capital de l'amélioration de la collecte des données et du renforcement des capacités et se sont engagés à combler les lacunes en matière de collecte des données (par. 57).

145. À cette fin, en mars 2015, la Commission de statistique a convenu d'établir un Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce groupe est chargé d'inciter les pays à s'approprier le contrôle de l'application du Programme 2030 et d'encourager le renforcement des capacités, les partenariats et la coordination en matière de statistique. Il travaille actuellement sur un Plan d'action mondial relatif aux données de développement durable. Cette feuille de route pour la modernisation et le renforcement des systèmes statistiques traite de tous les aspects de la production et de l'utilisation des données pour le développement durable. Elle identifie aussi des moyens récents et stratégiques de mobiliser efficacement des ressources pour atteindre cet objectif.

146. Si possible, le suivi mondial devrait s'appuyer sur des données nationales comparables et normalisées, obtenues grâce aux mécanismes bien établis de communication par les pays d'informations au système statistique international⁸. Ces mécanismes peuvent être consolidés en renforçant la fonction de coordination des bureaux nationaux de statistique et des autres institutions nationales compétentes. Afin de combler les lacunes en matière de données et d'améliorer la comparabilité de celles-ci sur le plan international, les pays devront adopter des normes convenues sur le plan international, renforcer les capacités statistiques nationales et améliorer les mécanismes de communication de l'information. Les organisations internationales et les mécanismes régionaux jouent un rôle important dans la facilitation de ce processus.

⁸ Il existe quelques exceptions, telles qu'un indicateur sur le taux de pauvreté international, qui est produit uniquement au niveau mondial même s'il se fonde sur des données nationales.

147. Le succès de ces initiatives mondiales nécessitera un renforcement des capacités. En outre, de nouvelles sources de données et techniques de collecte devront être étudiées, notamment grâce à des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires. L'intégration d'informations géospatiales et des statistiques sera essentielle à l'établissement de plusieurs indicateurs.
